

Plaidoyer pour une politique de développement rural

Henri Mendras

*Directeur de recherches au CNRS,
Conseiller de l'OFCE*

Il est saisissant d'observer que la politique agricole de la France et de la Communauté européenne conçue lors des « Trente Glorieuses » ne s'est, dans ses principes, guère modifiée alors que se sont accomplies tant de profondes mutations. Et en premier lieu celle des structures socio-économiques : la cellule familiale et la cellule de l'exploitation ne se confondent plus. On remarque en effet un développement croissant de la pluri-activité des membres de la société rurale laquelle connaît une renaissance spectaculaire. Dans le même temps, les institutions d'encadrement des agriculteurs et des collectivités rurales se sont diversifiées...

S'il est vrai que la force politique des agriculteurs leur a longtemps permis de bénéficier d'un soutien général de l'Etat, l'heure n'est-elle pas venue désormais de promouvoir une politique de développement rural qui ne soit pas exclusivement agricole et dont l'objectif soit plus social qu'économique ?

La politique agricole de la France et la politique agricole commune de Bruxelles ont été élaborées, dans leurs principes, à l'époque des « Trente glorieuses années d'une croissance économique forte et d'une industrialisation rapide ». Les agriculteurs quittaient la terre en masse et trouvaient facilement à s'embaucher en ville. Profitant de ce départ, ceux qui restaient reprenaient les terres, agrandissaient leurs exploitations et faisaient un prodigieux effort de modernisation technique qui conduisait à des augmentations spectaculaires de rendement. Ainsi, la balance agro-alimentaire de la France, de déficitaire est devenue excédentaire et les agriculteurs français sont fiers d'être devenus les troisièmes exportateurs mondiaux. Alors même que leur nombre avait diminué des deux tiers et que la population française s'était accrue d'un quart. Le bond en avant était spectaculaire et on comprend que ceux qui l'ont dirigé en aient conçu un orgueil justifié.

Dès la fin des années soixante, il apparaissait clairement à l'observateur des campagnes françaises que les agriculteurs se trouvaient confrontés à une nouvelle alternative : continuer sur leur lancée et réaliser un second bond en avant en suivant l'exemple hollandais ou changer de rythme et trouver des modes de production plus diversifiés et moins exigeants en facteurs de production d'origine industrielle (engrais chimiques, machines) ou d'importations (pétrole, engrais naturels et même soja).

Les hommes au pouvoir étant restés les mêmes, la politique agricole de la France et du Marché Commun a persévéré sur sa lancée, sans que personne n'ait l'air de prêter attention aux changements radicaux dans les exploitations agricoles, dans les sociétés rurales et dans l'environnement économique national et international. Un moment le Chancelier Schmidt parla de révision déchirante et les Anglais proclament que cette politique est folle, mais ils s'y soumettent. Je voudrais ici, en sociologue, attirer l'attention des économistes et des responsables agricoles sur ces changements et m'interroger sur les conséquences qu'on pourrait en tirer si l'on désirait réorienter la politique agricole.

La spectaculaire renaissance des sociétés rurales

Obnubilés par la nécessité de l'exode rural, les dirigeants agricoles ont bâti leur politique agricole sans tenir compte de la société : la terre était pour eux un moyen de production, le village un rassemblement de fermes, comme s'il n'y avait que des agriculteurs à la campagne et si la terre n'était pas aussi une étendue, un paysage, une valeur économique, comme si le village et la petite ville n'étaient pas une société complexe dont on ne peut pas isoler abstraitement des « producteurs agricoles ». Or, sur tous ces points, l'évolution récente a démenti leurs *a priori*.

Déjà le recensement de 1975 avait montré que la population rurale ne baissait plus. Celui de 1982 vient de nous annoncer qu'elle avait commencé à remonter nettement plus vite que le reste de la population française, tandis que le nombre des agriculteurs continue à baisser, mais très faiblement, renforçant la divergence déjà notée entre population rurale et population agricole : les agriculteurs ne sont plus majoritaires à la campagne, mais les ouvriers. Si l'on défalque les agriculteurs, il y a aujourd'hui plus d'ouvriers dans les communes rurales (49 %) que dans les zones urbaines (39 %).

Les statisticiens sont hommes d'habitude : ils ne veulent pas changer leurs définitions et leurs seuils, car sinon toute comparaison devient très difficile. Ils continuent donc à fixer le seuil rural à moins de 2 000 habitants agglomérés, or ce seuil est aujourd'hui anachronique. Au siècle dernier un bourg de 2 000 habitants était une véritable petite ville qui se différençait nettement des villages des environs : pas d'agriculteur en ville, si petite soit-elle, seulement des ouvriers, des artisans, des commerçants, des employés et des bourgeois. Au contraire au village, des paysans, des artisans empaysannés et des gentilshommes-campagnards. Aujourd'hui que la société rurale a changé d'échelle grâce aux moyens de communications et de transport, l'interaction incessante entre la ville et la campagne fait qu'une petite ville de 15 000 habitants est profondément rurale, tandis qu'une ville moyenne de 30 000 habitants est vraiment urbaine. Les enquêtes du Programme OCS du CNRS⁽¹⁾ l'ont confirmé : la société des petites villes est de la même trame que celle des villages et des campagnes. Il faut cesser de

(1) J. Lautman et L. Ratier-Coutrot, *L'esprit du lieu*, à paraître.

regarder le monde rural avec les lunettes du siècle dernier et fixer ce seuil du rural quelque part entre 10 000 et 20 000 habitants. S'il l'avait été il y a trente ans, toutes les discussions sur l'exode rural auraient beaucoup perdu leur sens.

Certes la France s'est urbanisée depuis trente ans, mais elle est restée profondément rurale, beaucoup plus que les autres pays industrialisés. Cette contradiction n'est qu'apparente : la population totale étant passée de 42 millions à 54 millions, la population urbaine a pu augmenter plus vite que la rurale élargie sans que celle-ci baisse notablement. Aujourd'hui le mouvement est inversé, non seulement l'exode est arrêté, mais les campagnes se repeuplent. Entre 1975 et 1982, la population rurale a augmenté plus vite (7 %) que la population totale (3,3 %) et la population urbaine a presque été stagnante (1,5 %). Sur une très longue période, l'effet de stabilité est saisissant : aujourd'hui la population rurale élargie compte près de 25 millions de personnes, soit le chiffre de la fin du XVIII^e siècle.

Si l'on quitte les statistiques pour considérer la carte de France, l'impression de stabilité se confirme. Les petites villes d'aujourd'hui existaient pour la plupart il y a deux siècles, quelques dizaines ont grossi et ont passé le seuil des trente mille habitants qui différenciait naguère encore le mode de scrutin des municipalités urbaines et des municipalités rurales pour les élections municipales. Les chefs-lieux de baillage de l'Ancien Régime sont devenus les sous-préfectures du XIX^e siècle : certaines ont été décapitées de leur sous-préfet en 1924, mais toutes demeurent des petites villes et centres de leur pays. La découverte des « pays » par l'aménagement du territoire depuis une dizaine d'années renforce, s'il était besoin, ce maillage territorial pluri-séculaire.

Le recensement confirme aussi la divergence croissante entre les régions rurales qui continuent à se dépeupler et celles qui se repeuplent. Ce phénomène qui préoccupe tant les aménageurs du territoire me paraît naturel et sain. Aujourd'hui pas plus qu'hier, je ne vois pas en quoi il serait catastrophique que des régions très peu peuplées voisinent avec les autres. Le véritable problème c'est que nous ne savons pas comment vivre dans les montagnes et les forêts et qu'il nous faut retrouver un art de vivre en forêt comme en Europe Centrale et au Canada.

Depuis dix ans, tout paraît changer : le village se modernise, se repeuple et voit affluer des citadins à certaines saisons, parfois même s'y établir complètement si la ville est assez proche. Les retraités reviennent. Un village de vingt feux et quelques résidences secondaires peut ne compter que deux ou trois exploitations et ainsi la campagne redevient un lieu de vie autant qu'un lieu de production agricole. La preuve en est que la construction a été très active entre 1970 et 1980 dans les communes rurales et les petites villes : le nombre de mises en chantier y augmentait de 10 % alors que la moyenne nationale baissait de 3 %.

Enfin les campagnards jouissent aujourd'hui de toutes les aménités de la vie urbaine : les statistiques ne font plus apparaître de différence systématique, comme il y a vingt ans entre Parisiens, citadins, banlieusards, habitants de petites villes et campagnards. Tous les foyers sont

équipés de salle d'eau, de cuisine modernisée, de machine à laver le linge, de réfrigérateur, de télévision et d'auto. Sur tous ces points les agriculteurs et les ruraux ont rattrapé les citadins depuis 1970 et sur d'autres ils conservent des avantages (dimension du logement) ou en acquièrent (congélateur). Les enfants de la campagne sont ramassés par des cars qui les amènent dans des collèges et des lycées où ils se retrouvent avec leurs congénères urbains.

Les recherches du Programme OCS ont montré clairement que les relations sociales, les réseaux de communication, d'influence et de pouvoir, le rôle des institutions, les clientèles commerciales sont de même structure dans les petites villes, les villages et la campagne qu'ils relient entre eux, en une trame qui a son nœud central dans la petite ville. Par contraste les études de villes moyennes, de banlieues et de quartiers de grandes villes montrent que la société y est agencée de manière très différente. Un chiffre le montre : sur les 500 000 conseillers municipaux, les neuf dixièmes sont ruraux. A la limite dans un village chaque parentèle a un représentant au conseil : le réseau des parentèles est branché directement sur celui des clientèles politiques. En petite ville la structure est la même : chacun est pris dans un réseau qui est présent au conseil et la prolifération des associations a été un moyen de multiplier les réseaux et les nouer entre eux. En grande ville au contraire le conseiller est ignoré et les associations sont principalement peuplées de gens de classes moyennes. Il n'est donc pas surprenant que dans les collectivités de moins de 10 000 habitants les administrés se déclarent à une forte majorité très satisfaits des institutions, tandis que dans les villes de plus de 30 000 habitants ils se déclarent en majorité très insatisfaits. Il suffit de penser à deux personnages-clés du monde rural et des petites villes, le notaire et le gendarme : tous deux connaissent intimement leur territoire, parcelle par parcelle, maison par maison, famille par famille. Au-dessus de 20 000 habitants, les notaires changent de rôle, deviennent impersonnels, s'associent à plusieurs, se spécialisent et sont secondés par un personnel nombreux ; et la police urbaine vient concurrencer la gendarmerie jusqu'à la réduire en grande ville à la gestion des livrets militaires.

Cette extraordinaire vitalité retrouvée des localités rurales s'est manifestée fermement par l'échec de tous les efforts de regroupement des communes. Malgré l'exode rural, malgré l'automobile et le téléphone, les 32 000 communes rurales ont toujours leur mairie et leur conseil municipal alors que l'Italie compte 3 600 municipalités et que l'Angleterre a regroupé ses *parishes* en *counties*. De multiples projets de regroupements de communes en municipalités de cantons ont été élaborés, mais il n'a jamais été question de forcer les communes à se regrouper comme en Angleterre. La légitimité de la commune est si forte dans l'esprit de la démocratie française que personne ne songe à mobiliser contre elle la légitimité du Parlement et de la Nation. Le pays le plus centralisé est aussi le plus respectueux du *self-government* communal. Ce respect de la localité s'est révélé sage.

Il y a vingt ans, la commune paraissait se vider de toute vie. Depuis dix ans, une nouvelle vitalité sociale bourgeoise de toutes parts dans chacune des communes, même les plus petites. Chaque samedi ou cha-

que dimanche, une commune ou l'autre organise un bal, un moto-cross, un méchoui, une brocante, etc. Si bien que la jeunesse est toujours assurée de trouver où danser et un spectacle ou une fête à quinze kilomètres à la ronde. Contrairement à l'idée répandue, on s'amuse bien mieux aujourd'hui à la campagne et dans les petites villes que dans les grandes et surtout dans les banlieues. Le village éclate de toutes parts et s'intègre dans une société locale qui n'est plus ni urbaine ni rurale, mais les deux à la fois. Les jeunes de la ville vont au bal du village et à la discothèque isolée dans la campagne. Les citadins partent en promenade tous les dimanches pour participer à une fête, assister à un spectacle ou acheter « à la ferme » des œufs, des volailles, du miel, du vin. En semaine, les agriculteurs sont sans cesse au bourg ou à la petite ville pour une réunion ou une autre, pour passer au Crédit Agricole ou acheter une pièce de rechange au garage ou à la quincaillerie et les femmes vont faire leurs courses à la grande surface qui s'est établie en lisière de la ville, petite ou grande. Ce qui ne menace pas le petit commerce local autant qu'on le dit, puisque les ruraux fréquentent nettement moins que les urbains les grandes surfaces.

Après une période de léthargie qui faisait redouter sa mort, la commune a repris une vie sociale, culturelle et politique qui justifie *a posteriori* qu'on ne l'ait pas fondue dans une municipalité de canton ou de pays. Certains s'en étonnent. Un conseil municipal pour deux cents habitants, n'est-ce pas ridiculement étrié à l'heure présente ? L'expérience prouve que non. Il suffit de vivre dans un village lors d'élections municipales pour se convaincre qu'il s'y passe quelque chose d'important pour ses habitants. Le village se donne en spectacle à soi-même, se formule ses problèmes, évalue ses dirigeants, réordonne ses clans et ses coteries, ses parentèles et ses clientèles, réaffirme ses oppositions idéologiques et ses conflits d'intérêt. En un mot, il vit. Il faut l'y aider au lieu de le traiter avec condescendance.

Famille et exploitation ne sont plus confondues

Toute la politique agricole des années soixante était basée sur un modèle idéal de l'exploitation familiale de polyproduction, dans laquelle il y a coïncidence totale entre cellule familiale et cellule d'exploitation : tous les membres de la famille ont un rôle et des tâches dans la ferme. C'était l'idéal des doctrinaires de la JAC, qui y voyaient la réalisation complète de leur rêve anticapitaliste et de leur morale familialiste inspirée par le catholicisme personnaliste. Le législateur de 1960 traduit leur idéal en loi et toutes les fermes de France étaient encouragées à devenir de plus en plus familiales autour de deux travailleurs agricoles : mari et femme ou mieux père et fils.

Ce modèle plaisait aussi aux agronomes et aux économistes ruraux qui le traduisirent en normes comptables, l'exploitation à deux UTH (Unités de Travail Humain), dont ils tentaient de fixer la dimension optimale pour chaque petite région agricole et chaque système de culture. Cette vision techniciste a complètement manqué son objectif et vingt

ans après, on est obligé de constater l'échec des intentions du législateur.

Dans ce modèle, l'homme est chef d'exploitation, la femme et éventuellement un fils désigné pour la succession, « aides familiaux », c'est-à-dire qu'ils n'ont ni statut juridique, pas même celui de salarié, ni autonomie d'aucun ordre, puisque la gestion de l'exploitation devient de plus en plus unitaire, comme dans une entreprise, et réclame des décisions multiples d'investissement, d'emprunt, de dépense, etc. Autrefois, les tâches de chacun étaient bien définies et immuables : la femme vendait les produits et ses élevages et disposait du prix de la vente. Aujourd'hui elle est une « aide » pour son mari quand elle n'est pas confinée à ses tâches ménagères. Comme par ailleurs, l'évolution globale de la société a entraîné une transformation du statut de la femme et une indépendance plus précoce des jeunes, les femmes et les enfants d'agriculteurs ont eu le sentiment justifié d'un recul de leur autonomie, d'une brimade, par comparaison avec leurs homologues d'autres professions. Il n'en est pas résulté un mouvement syndical de femmes comparable au CNJA. Elles n'ont trouvé d'autre moyen d'échapper à cette dépendance totale qu'en se refusant à épouser des agriculteurs, dont beaucoup restent célibataires : en 1979 la population agricole comprend 110 hommes pour cent femmes.

Dans un livre récent, très neuf et très pénétrant, Alice Barthez⁽²⁾ analyse en détail les contradictions dans lesquelles s'enferment les agricultrices lorsqu'elles réfléchissent à leur condition pour tenter de la modifier. Elles ne veulent plus être des « bouche-trou » toujours disponibles pour aider leurs hommes. Elles veulent remplir des tâches valorisantes, clairement définies et par conséquent autonomes : la comptabilité ou un atelier de production avec le revenu correspondant. Sans se rendre compte que c'était souvent la situation de leur grand-mère. La logique ultime de cette position serait de reconnaître que la femme est co-exploitante, ou de donner une forme juridique à cette juxtaposition d'ateliers masculins et féminins en constituant une coopérative entre époux : un GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun). Malheureusement c'est juridiquement impossible alors que c'est possible entre père et fils ; bel exemple de « machisme » de notre législation.

Autrefois, les femmes chefs d'exploitations étaient uniquement des veuves qui assuraient l'intérim. Aujourd'hui, quelques femmes s'établissent chefs d'exploitations agricoles et ce sont le plus souvent des épouses de cadres supérieurs ou de profession libérale. Cette situation est encore peu répandue, tandis que les femmes d'agriculteurs qui exercent un métier hors de l'exploitation se multiplient très rapidement. Les filles d'agriculteurs ne veulent plus épouser un agriculteur par crainte de se trouver dans la position de leur mère, en revanche une jeune femme qui exerce un métier ne répugne pas à épouser un agriculteur, s'il accepte qu'elle conserve son métier. Le pourcentage des femmes d'agriculteurs qui exercent un métier hors de l'exploitation est passé de 13 % en 1970 à 20 % en 1980. Généralement elles ont un emploi tertiaire souvent à horaires légers ou souples, par exemple dans l'enseignement ou les pro-

(2) Alice Barthez. *Famille, travail et agriculture*. Paris. Editions Economica. 1982.

fessions de la santé. Elles font envie aux agricultrices « sans profession » qui voudraient se définir une activité personnelle au sein de l'exploitation. Radicalement neuve en agriculture, cette situation est analogue à celle des ménages citadins où chacun des époux a un emploi indépendant de celui de l'autre.

Tant que c'était l'homme qui allait travailler à l'extérieur il n'y avait pas de changement profond. L'ouvrier-paysan allait à l'usine d'où il rapportait de l'argent pour moderniser son exploitation et faire vivre sa famille, il continuait à assurer la direction de la ferme et les gros travaux, et sa femme le secondait de son mieux. Rien n'était modifié dans la définition des rôles masculin et féminin. En revanche, en allant travailler à l'extérieur, la femme bouleverse la définition et le rapport de rôles. Dans la petite exploitation de type traditionnel, l'apport monétaire de la femme sert à faire survivre l'exploitation et à faire vivre la famille. Dès son retour à la ferme, la femme se met aux tâches domestiques et donne un coup de main à son mari : elle se trouve dans la situation de l'ouvrier-paysan d'autrefois. Dans une grande exploitation, en revanche, au retour de son travail la femme se trouve dans la situation d'une femme de cadre. Son salaire sert à faire vivre la famille à égalité avec les revenus agricoles. Elle peut choisir parmi des activités différentes (jardin, comptabilité...) ou ne pas s'intéresser du tout à l'exploitation. Dans ce dernier cas, elle n'en sait pas plus sur les activités de son mari qu'une femme d'ingénieur : ce que son mari lui en dit. On arrive aujourd'hui à des situations où c'est l'exploitation qui refuse la participation de la femme. Dans les GAEC (Groupement d'Exploitation en Commun) familiaux (père-fils ou deux frères), lorsqu'un fils se marie, sa femme ne trouve pas sa place dans le fonctionnement, elle doit aller chercher à s'employer ailleurs. Ces femmes se posent des questions insolubles : Est-ce que je garde mon métier parce que je l'aime ou est-ce pour gagner de l'argent ? Exactement celles des femmes en ville.

En allant travailler à l'extérieur, la femme détruit la notion même de l'exploitation familiale sur laquelle est fondée toute notre vision de l'agriculture, toute la réflexion des agronomes, des organismes professionnels et toute la politique agricole. Qu'on le veuille ou non, la femme c'est la famille ; en prenant un métier elle amène à dissocier exploitation et famille et du coup on ne parle plus d'exploitation familiale, mais de travailleur agricole.

La situation des enfants est analogue. Le fils, aide familial, ne touche pas de salaire : tant qu'il est adolescent ou jeune homme, il l'accepte ; lorsqu'il prend son indépendance il récrimine ; lorsqu'il se marie et a des enfants, sa situation devient insupportable, alors qu'elle était autrefois normale, puisque toute la maisonnée vivait au même pot et au même feu. Certes, celui qui restait à la ferme était défavorisé au moment de la succession puisqu'il avait travaillé des années et devait partager avec ses frères et sœurs qui avaient quitté la maison. Pour réparer cette injustice le législateur a inventé en 1938, la notion de salaire différé qui donnait à l'héritier demeuré à la maison une créance sur la succession. C'était introduire le principe d'un rapport marchand au sein de la communauté familiale et reconnaître l'existence d'un enfant comme un travailleur ayant des droits : il n'était plus tout à fait *alieni*

juris. Ce premier pas fut sans guère d'effet. Ensuite, le combat du CNJA a duré longtemps et n'a pas encore totalement porté ses fruits. Le fils se veut co-exploitant. La formule juridique du GAEC avait été élaborée pour créer des coopératives de production, elle a été détournée pour constituer des sortes de sociétés de familles entre père et fils ou entre frères.

Par ailleurs les enfants non mariés qui restent à la maison exercent de plus en plus souvent un métier non agricole : ils vivent chez leurs parents, souvent leur donnent une part de leur salaire et un coup de main aux moments de presse, mais ils ne sont plus agriculteurs. Ils peuvent cependant le redevenir à la mort de leur père et quand leurs propres enfants sont en âge d'aller s'employer dehors. Alors l'exploitation assure la survie de la famille dont le seul revenu monétaire est le salaire du père puis du fils.

Pour aider les agriculteurs âgés à transmettre la responsabilité de leurs exploitations à leurs fils ou à donner leurs terres à exploiter à un jeune disposant de trop peu de terre, toute une série de dispositions ont été prises dans l'intention de rajeunir les exploitants et de concentrer les exploitations, ce qui devait favoriser la modernisation et la rentabilité de l'agriculture française face à ses concurrents européens. Ce fut d'abord la retraite, puis l'indemnité viagère de départ (IVD) attribuée à un agriculteur âgé qui cédait ses terres à un jeune ayant besoin de s'agrandir. L'intention du législateur a été le plus souvent détournée par la structure familiale : pour toucher retraite et IVD, les parents cédaient juridiquement l'exploitation au fils. En apparence rien n'était modifié dans les rapports familiaux et de travail, le père commandait et le fils travaillait. Toutefois cet effet pervers n'empêchait pas tous les effets voulus : juridiquement le fils était chef d'exploitation et le père à la retraite.

Toucher une retraite et n'être plus propriétaire, c'est transformer le père patriarche en vieux désœuvré, c'est en conséquence changer la structure de la famille, surtout si, par un mouvement concomitant, les jeunes quittent la maison paternelle pour se construire leur propre maison. La notion même d'exploitation familiale s'en trouve contredite. Par ailleurs, l'allongement moyen de la vie fait des gens âgés un groupe de plus en plus nombreux dans le village. Aux retraités de l'agriculture et d'autres professions se joignent les citadins qui reviennent au village pour la retraite. Sous ce triple effet le « troisième âge » prend une existence propre et les assistantes sociales de la mutualité ont été surprises de voir les « clubs du troisième âge démarrer au quart de tour » alors qu'elles s'attendaient à des résistances.

Le démembrement de la famille paysanne est complet : chaque membre a son activité personnelle, comme dans une famille urbaine. Ce qui n'empêche pas d'entretenir des rapports très étroits entre ménages. Pendant son temps libre, la grand-mère peut s'occuper de ses petits-enfants d'autant mieux qu'elle ne les a pas tout le temps « sur le dos ». Le même jardin potager peut servir à tout le monde et lorsqu'on tue une brebis chacun en met dans son congélateur. Les groupes domestiques sont réduits au minimum, mais la parentèle tisse des liens étroits

entre eux, car à un ménage de base est lié deux couples de grands-parents et les ménages des frères et sœurs dont certains ont quitté le pays mais y reviennent pour les vacances et les week-ends dans la vieille grange qu'ils ont retapée en fermette avec l'aide des frères. Tous les cousins se retrouvent et sont élevés ensemble une partie du temps. Par un curieux retour des choses la structure de la famille indivise est recrée par une parentèle liant des groupes domestiques qui peuvent être éloignés les uns des autres, mais se rassemblent à certaines époques de l'année. Il y a bien une exploitation « familiale » au nœud du réseau, mais il n'y a plus coïncidence complète entre famille et exploitation. Cette structure de « parentèle localisée » se développe aussi en ville et même aux Etats-Unis où l'équipe du Professeur Caplow l'a clairement identifiée sous le nom de « composite family » à Middletown.

Si grand-père et grand-mère sont « à la retraite », le fils aîné a repris l'exploitation, un frère est monté à Paris et une sœur a épousé un agriculteur, il y a donc deux fermes dans la parentèle, les jeunes ménages de la troisième génération résident dans le voisinage mais ont tous un métier extérieur, et les Parisiens ont transformé des granges en résidences secondaires, où ils viennent chaque fois que possible. Il est théoriquement possible de nourrir toute cette parentèle par les produits de ces fermes, si tous les parents veulent bien donner un coup de main quand le travail presse. Au sein de cette « parentèle localisée », la pluri-activité se réalise au travers d'échanges de travail et de produits alimentaires. C'est un cas extrême, mais qui mérite réflexion : si la terre demeure en indivision, s'il n'y a qu'un ou deux agriculteurs à temps plein et si le travail est distribué entre tout le monde, et que tous les foyers se nourrissent des produits de la ferme, « l'exploitation familiale » se dissout et s'étend à l'ensemble de la parentèle. Des cas aussi beaux ne se rencontrent pas fréquemment. En revanche, des cas de semi-communauté entre deux ou trois ménages, parents et enfants mariés, ou frères et sœurs se multiplient depuis que les jeunes restent au pays ou y reviennent, l'idéologie et le chômage aidant, et surtout les emplois des petites villes étant à portée de voiture.

Comment la politique agricole peut-elle agir sur une telle structure et faut-il qu'elle s'en préoccupe ? Tel est me semble-t-il la question qui se pose aujourd'hui aux dirigeants agricoles, qui les prend complètement à contre-pied dans leurs habitudes de penser.

La pluri-activité doit sortir de la clandestinité

Nous disposons de trop peu de données pour dire si ces différentes formes d'agencement entre les ménages, la parentèle, les exploitations agricoles et les emplois non agricoles sont en voie d'augmentation et de diversification. Une seule chose est sûre : moins de la moitié des exploitations agricoles sont des exploitations à plein temps occupant tous les membres de la famille. Si la coïncidence entre la famille et l'exploitation n'est plus majoritaire, ne faut-il pas revoir les notions et

concevoir une politique pour la pluri-activité, au lieu de la traiter toujours comme une exception à la norme.

Prenons la mesure de ce phénomène discret que personne ne souhaite mettre en lumière. Dans son livre récent, Michel Debatisse⁽³⁾ ne mentionne pas une seule fois la pluri-activité et laisse croire à son lecteur que les 1 200 000 exploitations agricoles produisent tous les revenus des familles. Pourtant, les statisticiens ont fait récemment de grands progrès qui permettent d'être moins imprécis sans pour autant prétendre à une mesure parfaite. En effet, les activités annexes des agriculteurs et des membres de leurs familles s'exercent souvent dans la discrétion, pour ne pas dire la clandestinité. Voici quelques chiffres : 20 % des chefs d'exploitations exercent un autre métier à temps plein et cette proportion paraît à peu près stable depuis une trentaine d'années. En revanche, la répartition régionale a beaucoup changé ; on trouve des double-actifs dans presque toutes les régions alors qu'il y a vingt ans, ils étaient concentrés surtout dans l'Est, en Normandie et dans les régions de montagne. Les ménages dont le chef est agriculteur et qui comptent au moins une personne qui travaille à l'extérieur sont passés de 30 % en 1963 à 40 % en 1977 et à 50 % aujourd'hui. Ces chiffres sont arrondis à la dizaine car toute précision plus grande serait trompeuse : on ne peut donner qu'une évaluation. Enfin dans près de 70 % des ménages d'agriculteur, il entre un revenu extra-agricole et dans l'ensemble, le revenu agricole ne représente que les deux tiers des revenus de ces ménages. Ces ordres de grandeur varient beaucoup selon les régions et les catégories d'exploitation. Les ménages d'exploitants moyens sont plus « agricoles » que les ménages de petits et gros exploitants. Si l'on pouvait analyser les parentèles localisées telles qu'elles ont été présentées ci-dessus, le phénomène prendrait une autre physionomie.

La double activité de l'exploitant et la pluri-activité du ménage s'exercent de manières très variées. En voici quelques exemples :

— l'agriculteur n'est pas occupé à temps plein sur son exploitation sans pour autant avoir un autre métier, soit parce qu'elle est trop petite, il est alors en quelque sorte en chômage partiel et s'occupe à des bricolages chez autrui ; soit parce qu'elle est très grande et ne demande qu'un travail saisonnier, il jouit alors de longs loisirs ;

— l'agriculteur exerce un métier, déclaré ou non, très voisin de l'agriculture, par exemple il fait des travaux agricoles à façon ou des travaux de terrassement ;

— l'agriculteur est en même temps salarié ou commerçant à plein temps : c'est le cas d'un cinquième des agriculteurs ;

— un membre du ménage exerce une activité à temps complet : environ un tiers des exploitations ;

— un membre du ménage perçoit un revenu (retraite, activité marginale) : un cinquième des exploitations ;

— un membre du ménage se livre à des activités plus ou moins clandestines : travail noir, échanges de travail, troc de différentes natures...

(3) Michel Debatisse. *Le projet paysan*. Paris. Editions du Seuil. 1983.

Il y a certainement moins d'un tiers des ménages vivant sur une exploitation qui ne vivent que de cette exploitation.

Si nous retournons la perspective, il faut s'interroger sur les activités agricoles des non-agriculteurs :

— en dépit de la diminution brutale des agriculteurs, 45 % des ménages ont un potager où ils cultivent des légumes et des fruits et probablement un tiers des légumes frais ne sont pas achetés, mais cultivés ou échangés par les consommateurs ;

— les « cumulards » au sens strict sont des double-actifs, dont l'activité agricole est annexe compte tenu de l'importance relative de leur activité principale (temps passé et revenu). Ils sont plus voyants que nombreux ;

— les « petits cumulards » sont des citadins ou des retraités qui font une petite production agricole : bouchers qui ont des bêtes à l'engrais, brebis tondeuse de la résidence secondaire, vigne dont le raisin est vinifié par la coopérative, etc. (4) ;

— les activités de cueillette, de chasse et pêche, de braconnage se sont considérablement développées au cours des dernières années grâce à la réduction du temps de travail hebdomadaire et à l'allongement de la retraite : les champignons peuvent fournir un complément de revenu substantiel.

Enfin, la définition même de la production agricole prête à discussion. D'un côté la production de masse des céréales, des betteraves, du lait, des légumes et des fruits pour la conserverie... réclament beaucoup d'inputs et le produit subit beaucoup de transformations pour être consommable et livré aux consommateurs. D'un autre côté, l'agriculteur qui vend ses légumes, ses œufs, ses volailles et son lait de porte en porte à la petite ville voisine. La moitié au moins de l'activité de ces « producteurs agricoles » ou plutôt « alimentaires » devrait être comptabilisée comme du commerce. Un pas de plus est franchi lorsque la ferme se fait gîte rural, camping et auberge.

Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple extrême du foie gras en Périgord : beaucoup d'agricultrices se sont mises à élever des canards depuis dix ans, puis à les engraisser pour vendre les foies frais et les magrets, puis à mettre en boîtes foies et confits et elles sont chaque année dépassées par la demande. Faire de la conserve et la vendre n'est pas une activité agricole au sens strict : la femme tient un négoce alimentaire complètement indépendant de l'exploitation agricole de son mari. De même pour le vigneron bordelais, qui envoie son père vendre son vin chaque jour de la semaine sur un marché dans un bourg différent. Les agriculteurs reprochent aux « cumulards » venus d'autres professions de leur prendre leurs terres : l'argument peut se retourner aisément contre eux. La boucle est bouclée lorsque des « néo-ruraux » se mettent à élever des chèvres, à fabriquer du fromage, à le vendre sur le marché de la ville voisine, tout en exerçant quelques petits métiers de bricolage : sont-ils des agriculteurs ? Du potager de l'ouvrier de

(4) Une enquête récente dans 30 cantons des Vosges a révélé qu'il y avait 70 000 « moutons de jardin », soit une vingtaine par maison.

banlieue à l'exploitation tenue par une famille pluri-active il n'y a pas de différence de structure mais seulement des équilibres différents entre production agricole, autoconsommation et revenus monétaires.

Toutes ces activités sont marginales, parfois minuscules, mais elles sont innombrables et surtout elles permettent à de très nombreuses exploitations de continuer à vivre, à de nombreux ménages de mieux vivre, de rester à la campagne, de construire eux-mêmes leur maison, de ne pas grossir le nombre des chômeurs et de ne pas demander un logement en ville. Pour la nation, l'évaluation globale de la valeur ajoutée, de l'investissement épargné et des transferts sociaux économisés reste à faire. Sous toutes ces formes, la pluri-activité n'est que l'une des manifestations d'un mouvement plus général de la société tout entière : le développement de ce qu'il est convenu d'appeler l'économie souterraine ou informelle, qui préoccupe tous les économistes parce qu'elle échappe à leurs analyses et les pouvoirs publics parce qu'elle échappe à leurs prélèvements directs. Un article y a été consacré dans un précédent numéro de cette revue.

On a parfois tendance à présenter toutes ces activités comme transitoires en attendant un retour à la normale. Cette manière de minimiser ces faits me paraît erronée et pernicieuse. J'y vois au contraire un effet de la diversification croissante de notre société après la période de grande croissance qui s'est faite par la concentration, la simplification et l'économie d'échelle. Si cette période est terminée et que nous entrons dans une période de relative stabilité, il est attendu que les énergies se mobilisent sur la vie quotidienne et les petits moyens d'améliorer cette vie. On a beaucoup dit, il y a vingt ans, que les ouvriers paysans étaient une étape vers l'exode agricole et ce fût souvent le cas. Mais le phénomène s'est stabilisé et réparti à travers les régions comme il a été dit plus haut. Des formes stables de lien entre agriculture et industrie se sont organisées par exemple à travers la lignée : le père est à l'usine aussi longtemps que le fils n'est pas en âge d'y aller et que le grand-père peut faire marcher l'exploitation. Puis le fils prend la place du père à l'usine et le père celle du grand-père à l'exploitation. Bien sûr, quand le travail presse, tout le monde s'active et lorsqu'on tue une brebis ou un veau, on les répartit entre les deux ou trois congélateurs, car chacun a sa maison, son ménage et son jardin potager.

Il y a douze ans, dans son étude sur un village du Morbihan, Hugues Lamarche⁽⁵⁾, analysant l'avenir des différentes catégories d'agriculteurs en fonction de leurs objectifs de gestion, avait conclu que les petits polyculteurs étaient en voie de prolétarianisation. Et il les condamnait à disparition rapide. Quelle n'a pas été sa surprise, dix ans plus tard, de les retrouver bien vivants et actifs, responsables d'associations et dirigeants du foot-ball, la grande activité sociale de la région. Mais ils n'étaient plus que marginalement agriculteurs, ou bien un membre du couple avait un emploi salarié, ou bien l'un et l'autre faisaient des petits boulots. Pluri-actifs, largement engagés dans différentes activités d'économie sans facture, ils contribuent à la vitalité économique et sociale

(5) Lamarche H., Fradet B., De l'économique au social : trois essais sur le changement à Saint-Jean-Brevelay, in *Cahiers de l'OCS*, éditions du CNRS, 1982, vol. VII.

du canton, mais bien fin qui pourrait comptabiliser leur contribution. En restant au village, ils ont suivi l'air du temps, « vivre au pays », ils ont réagi au risque de chômage qui les menacerait en ville, et surtout, ils ont conservé leur position sociale dans une société locale qui leur donne et leur reconnaît leur identité personnelle et familiale. Pour que leur choix ait un sens pour eux et pour les autres, ils doivent tout naturellement tenir leur place dans les activités villageoises.

La renaissance du village breton a été l'œuvre de jeunes ruraux qui ont refusé de quitter leur village et ont trouvé des moyens de vivre sur place ou en allant travailler dans les villes voisines. Ce phénomène se retrouve partout : ainsi naît sous nos yeux une nouvelle classe rurale de gens qui se définissent par leur mode de vie plus que par leur activité professionnelle. Cette « nouvelle petite bourgeoisie » rurale ressemble curieusement à la nouvelle petite bourgeoisie urbaine que des études sociologiques récentes décrivent : par exemple dans le XIV^e arrondissement de Paris ou à la Croix-Rousse à Lyon. Curieuse rencontre de gens d'origines différentes, mais qui ont en commun une même position intermédiaire entre les travailleurs et les cadres et qui se veulent en marge du système productif : des petits exploitants pluri-actifs, enseignants, activités para-médicales. En majorité salariés, mais aussi bricoleurs, en tout cas toujours bénéficiaires de la sécurité sociale, ils prennent la place de la petite bourgeoisie traditionnelle en majorité constituée de petits entrepreneurs : boutiquiers, artisans, etc. L'important c'est qu'ils inventent un mode de vie, animent les associations, prennent des responsabilités civiques et que leurs représentants aient été élus en masse au printemps 1981 derrière François Mitterrand.

Ces exemples conduisent à deux conclusions importantes pour élaborer une politique agricole : plus personne ne sait aujourd'hui comment définir une exploitation agricole et une nouvelle classe rurale est en train de naître. Qu'y a-t-il de commun entre le producteur bien protégé par Bruxelles, le polyculteur éleveur qui hésite toujours entre le lait et la viande en fonction des incitations changeantes de la « politique agricole », et l'agriculteur-artisan qui vend un produit consommable (vin, fromage, volailles...) et se débrouille pour valoriser au maximum son travail ? Rien ou presque, sinon les réglementations étatiques, le Crédit Agricole, la Mutualité sociale, la FNSEA, etc. Aujourd'hui, ce ne sont plus les agriculteurs qui constituent l'agriculture et ses institutions, mais les institutions administratives et professionnelles qui définissent l'agriculture et les agriculteurs par l'encadrement qu'elles leur donnent. Le paradoxe est que cet « encadrement unitaire » de l'agriculture française s'engrène sur une diversité, qu'elle favorise. Si les organisations agricoles et le Ministère refusent de voir la réalité et continuent à ne reconnaître que les « exploitations familiales à plein temps » il ne leur restera qu'une base sociale singulièrement étriquée, bientôt réduite à cinq cent mille ménages.

Discrètement, un mouvement s'esquisse dont témoignent en particulier les nouveaux enseignements donnés dans les lycées agricoles et dans les cycles de formation permanente. Si dans les lycées agricoles on apprend aux jeunes agriculteurs de montagne à être de bons moniteurs de ski, on les encourage à la pluri-activité ; de même si on apprend aux femmes

des rudiments de compétences hôtelières, sans parler des subventions pour les gîtes ruraux, etc., on favorise la pluri-activité, à la marge, sans le dire. Mais un problème de légitimité va se poser : syndicats agricoles et responsables politiques ne pourront y échapper et devront accorder une légitimité à la pluri-activité. Au dernier congrès de la FNSEA, le secrétaire général Antoine Grit y a fait une allusion discrète. Espérons que c'est la promesse d'un changement de doctrine. D'étape vers l'urbanisation ou de moyen de survie pour les petits, la pluri-activité doit être érigée en ce qu'elle est : un signe et un outil de renouveau pour les sociétés rurales.

L'encadrement de l'agriculture et du monde rural

La mise en œuvre de la politique agricole et de la gestion du territoire rural et du patrimoine naturel dépendent très étroitement des institutions d'encadrement des agriculteurs et des collectivités rurales. Depuis vingt ans, le treillis de relations et d'institutions qui enserre les agriculteurs s'est fait plus étroit, plus contraignant mais aussi plus souple parce que plus diversifié, en tous cas plus pénétrant et plus incitatif, sinon directif. A l'échelon départemental, toutes ces institutions administratives, coopératives, mutualistes, techniques et syndicales réunissent un grand nombre de « fonctionnaires », gestionnaires, animateurs, techniciens, etc., sous l'autorité d'un petit nombre de dirigeants agricoles qui cumulent les responsabilités, présidences et conseils d'administration et qui disposent d'une capacité de décision croissante. La Maison de l'Agriculture et la Caisse Régionale de Crédit Agricole sont logées dans des bâtiments majestueux, qui rivalisent avec la Préfecture et la Banque de France.

D'assemblées de notables qu'elles étaient, les Chambres d'Agriculture se sont transformées en de véritables administrations, avec des directeurs et des services spécialisés. Elles recrutent leur personnel de préférence à l'École d'Angers et dans les autres écoles privées d'agriculture, ce qui fait dire à certains esprits chagrins qu'il faut un billet de confession pour s'y faire embaucher. La vulgarisation agricole qui était sous la responsabilité du Directeur des Services Agricoles, leur a été confiée et a pris le nom plus majestueux de « développement agricole ». Malheureusement, le changement de nom et de responsable n'a pas entraîné d'amélioration spectaculaire d'efficacité. Dans les années cinquante, sous la pression d'agriculteurs dynamiques et grâce à leur extraordinaire inventivité sociale, une multitude d'organisations nouvelles ont vu le jour : CUMA, CETA, SAFER, centres de gestion, maisons familiales d'apprentissage rural, SICA, GAEC, etc. L'administration orientait et aidait de son mieux ces initiatives qui faisaient l'admiration de l'étranger et inquiétaient nos rivaux européens : même les Hollandais venaient étudier les nouveautés françaises et parfois s'en inspiraient. Du jour où la « profession » l'a pris en main, le mouvement s'est assoupi, en quelque sorte bureaucratisé.

Il est surprenant pour l'observateur que les débats, le langage, les arguments soient toujours les mêmes qu'il y a vingt ans, alors que la situation des agriculteurs a été si complètement transformée. Curieusement, les agriculteurs, réputés individualistes, ont développé un réseau d'associations et d'organisations qui n'existe dans aucune autre profession et qui donne une force redoutable à la FNSEA et à son président.

La transformation du réseau des Caisses de Crédit Agricole en un réseau de 9 000 guichets, le développement de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, ont abouti à en faire pour un temps la première institution bancaire du monde par la masse de ses dépôts. Que les agriculteurs français, réputés pour leur défiance à l'égard de l'emprunt, se soient prêtés à construire une des premières banques mondiales est un joli paradoxe. 80 % des agriculteurs sont syndiqués, alors que 20 % des ouvriers seulement le sont. Les coopératives agricoles sont devenues des entreprises puissantes, qui assurent environ la moitié du chiffre d'affaire total des industries agro-alimentaires. Enfin, les agriculteurs appartiennent à la seule profession à bénéficier d'un système d'enseignement autonome public et privé, de la sortie du primaire jusqu'à l'Institut Agronomique.

A l'échelon national la distribution des responsabilités et des pouvoirs s'est complètement transformée au cours des vingt dernières années. Autrefois la puissance principale était le ministère de l'Agriculture, appuyé sur le Crédit Agricole et la majorité de la coopération : celle du boulevard Saint-Germain. L'Inspection Générale était réputée pour être radicale, franc-maçonne, autrement dit de gauche, puisque de filiation républicaine. En face, les syndicats agricoles, les Chambres d'Agriculture, un réseau de Caisses de Crédit (Bretagne, Nord, Sud-Est et Alsace-Lorraine) et de coopératives, les puissants groupes spécialisés de défense des produits (céréales, betterave, lait, etc.) et tout un réseau d'enseignement agricole rassemblant plus de la moitié des élèves, le tout d'origine de droite et rajeuni par la première génération de militants catholiques. Comme on le disait plaisamment avant-guerre « une vache de gauche avait droit aux subventions du Ministère et une vache de droite à la bénédiction du curé »... Les socialistes ont une doctrine agricole qu'ils ont essayé de répandre à la campagne depuis 1900 environ, sans guère de succès, sauf dans quelques régions (Midi viticole), car ils ne disposent pas d'autre réseau que les instituteurs dont ce n'est pas la préoccupation première. En revanche, les communistes avaient mieux réussi à s'implanter comme en témoignaient le MODEF et leur journal *La Terre*. De puissance première, le ministère de l'Agriculture est devenu aujourd'hui une administration dépouillée de ses principales prérogatives et mise sous tutelle par la profession.

Pris en tenaille entre des organisations agricoles en foisonnante expansion et le puissant rival qu'est le Corps des Ponts et Chaussées, le Corps des IGREF qui a résulté de la fusion des trois Corps (Services Agricoles, Génie Rural et Eaux et Forêts) a laissé passer successivement toutes les occasions qui lui ont été offertes d'accroître ses responsabilités et, de démission en démission, ce n'est plus aujourd'hui véritablement un « grand corps ». Pourtant, dans un premier temps, il avait gagné une bataille contre les énarques qui n'ont jamais fait leur place rue de Varenne.

En revanche, une politique persévérante et efficace du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées a fait du ministère de l'Équipement le grand ministère technique des infrastructures, puis de l'Environnement. Il y a trente ans, dans une préfecture, les Services Agricoles (y compris le Génie Rural et les Eaux et Forêts) étaient à deux de jeu avec les Ponts et Chaussées, et le Directeur Agricole était le conseiller politique du Préfet. Aujourd'hui, la Direction de l'Équipement compte en moyenne cinq fois plus d'employés que la Direction de l'Agriculture et dispose avec ses subdivisions d'un relai sur le terrain. Le Directeur de l'Équipement supporte mal la tutelle du Préfet, le lui fait sentir et peut-être la décentralisation aura-t-elle pour principal résultat de lui donner son indépendance à l'égard du Préfet : abaisser le corps préfectoral, c'est renforcer le corps des Ponts et Chaussées.

Le corps des Eaux et Forêts, où les polytechniciens se mêlaient aux ingénieurs agronomes, était un « grand corps » qui faisait l'admiration des services analogues des autres pays. L'effort séculaire de reboisement, la lutte contre l'érosion en faisaient le premier pionnier mondial de la conservation de l'environnement. L'École des Forêts de Nancy était révéree dans le monde. Je vois encore un Forest Ranger m'en parler à Zion National Park (Utah). Techniciens de la forêt, ils n'ont pas su prévoir que l'écologie et l'environnement allaient devenir de grandes affaires scientifiques et politiques. Ils ont laissé les botanistes transformer leur pratique en science : l'écologie. Surtout, fascinés par l'industrie, ils ont accepté la création de l'Office National des forêts, croyant qu'en devenant responsables de la filière bois, ils seraient puissants : c'était oublier que des fonctionnaires « Conservateurs des forêts » ne se transforment pas en industriels et que, s'ils y parvenaient, ils y perdraient leur âme de forestier.

La création du Marché Commun faisait de la politique agricole un problème de grande politique nationale et internationale. L'appoint des agriculteurs lui ayant manqué, de Gaulle se trouva en ballottage en 1965 parce qu'en refusant l'entrée de l'Angleterre à Bruxelles, il décevait les espoirs des agriculteurs de voir leurs débouchés s'élargir. Le ministre français de l'agriculture est le défenseur des agriculteurs français dans les négociations marathon de Bruxelles. Il lui arrive même de remercier discrètement les dirigeants agricoles d'avoir suscité des manifestations violentes que son collègue de l'Intérieur a dû réprimer. Cette connivence peut surprendre. Les décisions gouvernementales sont préparées au Commissariat au Plan et au ministère des Finances et la politique agricole de la France ne s'élabore pas rue de Varenne parce que les Agro et les Igref n'ont jamais voulu sortir de leurs compétences techniques, apprendre l'économie et la finance et s'intéresser à la grande politique.

Mis à la tête de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, un inspecteur des finances réussit à transformer un réseau mutualiste de caisses locales et régionales en puissance financière de première grandeur, mais en dehors du ministère de l'Agriculture. Aujourd'hui, les politiques de production sont appliquées par les caisses de crédit qui exigent de leurs clients des « plans de développement » de leur exploitation pour leur accorder des prêts. L'application de la politique agricole dans chaque région et pour chaque production est dans la main du directeur de la caisse régionale.

Le poids politique des agriculteurs

Qu'une population agricole en continuelle diminution depuis quarante ans conserve un poids politique majeur est un curieux paradoxe. Et ce qui était vrai il y a vingt ans l'est encore plus aujourd'hui, en France comme dans toute l'Europe Occidentale et aux Etats-Unis. Le phénomène est bien connu et a été analysé dans tous les pays. Les lobbies agricoles sont aussi influents à Washington et à Londres qu'à Bruxelles et à Paris. Les agriculteurs, aussi peu nombreux qu'ils soient, sont distribués sur tout le territoire et chaque député en compte parmi ses électeurs sauf dans les grandes villes. De plus, les votes des agriculteurs se distribuent sur tous les partis avec un déport vers la droite par rapport à l'ensemble de l'électorat : tous les partis rivalisent donc pour conquérir ces votes marginaux qui peuvent faire la différence. Les organisations agricoles étant devenues les réseaux puissants, diversifiés et pénétrants qui viennent d'être décrits, leurs mots d'ordre sont suivis et il en coûte cher de les contrarier et il peut être fructueux de les courtiser. Cette répartition sur le territoire se conjugue avec leur forte organisation pour leur donner une capacité de manifestations supérieure à toute autre catégorie sociale et les réseaux notabiliaires font valoir leurs doléances auprès de toutes les instances au pouvoir.

La confusion entre rural et agricole est si forte et paraît si évidente à tout le monde que les statistiques montrant la diminution des agriculteurs dans la population n'est « vue » par personne : les agriculteurs demeurent les ruraux les plus typiques et par conséquent leur nombre est surévalué par tout le monde, opinion publique comme hommes politiques. Enfin la volte-face idéologique qui a fait des paysans disparus les paragons de toutes les vertus et de la nature le lieu le plus précieux pour les urbains, a renforcé encore la position des agriculteurs toujours perçus comme des paysans et considérés comme les gardiens de la nature, alors qu'ils en sont souvent devenus des exploiters, sans scrupule « écologique ». Voilà rapidement résumées les causes de cet étrange pouvoir dont disposaient les paysans, dont les agriculteurs disposent toujours et dont ils savent jouer avec une remarquable dextérité et une efficacité surprenante.

L'importance des différents courants professionnels demeurait objet de conjectures jusqu'à ce que le gouvernement socialiste décidât qu'on allait se compter à l'occasion des élections aux Chambres d'Agriculture en 1982, dans l'espoir que la FNSEA en sortirait affaiblie et peut-être cassée en deux. La surprise fut que le MODEF, subissant le contre-coup du déclin du Parti Communiste et surtout l'effet de son incertitude doctrinale, réunissait moins de 10 % des votes, les Paysans-Travailleurs de même ; tandis que la FNSEA atteignait presque 70 %, répartis en deux courants il est vrai, ce qui permet à ses ennemis d'espérer qu'elle va effectivement se casser en deux, mais rien n'est moins sûr.

Sur le plan électoral, des transformations nettes sont intervenues depuis vingt ans. On ne peut plus identifier vote des agriculteurs et vote rural. Les contrastes régionaux se sont estompés : l'Ouest ne vote plus aussi massivement à droite et a élu plusieurs députés socialistes,

des bastions de gauche s'effritent, en Languedoc par exemple. Savoir le rôle des agriculteurs dans ces revirements est très difficile. En Bretagne où les agriculteurs étaient depuis longtemps turbulents et prêts à manifester, l'influence des Paysans-Travailleurs était visible sans qu'elle se traduisît dans les votes, jusqu'aux élections municipales de 1977 et aux élections législatives de 1981. Dans l'ensemble, la quasi disparition des petits agriculteurs traditionnels a fait perdre au Parti Communiste l'essentiel de sa clientèle électorale : selon les comptes savants d'Isabel Boussard⁽⁶⁾, il n'y aurait plus que 4 % d'agriculteurs à voter communiste. Par contre, le Parti Socialiste n'a pas perdu de voix parce qu'il s'est trouvé la base agricole qu'il lui manquait grâce au ralliement des Paysans-Travailleurs dont l'un des principaux animateurs, Bernard Thureau est devenu l'expert agricole du PS. Néanmoins une forte majorité des agriculteurs votent pour la « droite » et cette tendance s'est plutôt affirmée depuis dix ans.

Le poids politique des agriculteurs est renforcé par la structure politico-administrative de la France qui demeure profondément rurale. Nous l'avons dit, sur 36 000 communes, 33 000 sont rurales (au sens large précisé plus haut), soit trente-trois mille sur trente-six mille maires qui tous sont à égalité de légitimité, du maire de Paris à celui d'une commune de cent habitants. Sur les 500 000 conseillers municipaux, 470 000 sont ruraux (communes de moins de 10 000 habitants) soit environ un conseiller pour mille électeurs. Bien que le CNJA ait boudé un temps les conseils municipaux, les agriculteurs s'y maintiennent. Cette sur-représentation des ruraux est renforcée par le mode d'élection du Conseil Général. Les conseillers généraux ont leur entrée à la Préfecture et dans les services techniques, tandis que les sous-préfets aident et encadrent les maires ruraux, tant et si bien qu'il existe une connivence entre fonctionnaires et élus ruraux qui ne peut exister avec des élus urbains beaucoup moins nombreux : c'est le pouvoir périphérique décrit par Pierre Grémion⁽⁷⁾.

Tous ces réseaux notabiliaires conduisent à Paris dans les bureaux des ministères et surtout au Sénat qui, par son mode d'élection, est le grand conseil des petites communes de France. La décentralisation et le transfert des pouvoirs du Préfet au Président du Conseil Général et au Président du Conseil Régional accentuera probablement la capacité d'action des élus ruraux qui sont relayés par les élus professionnels au Comité Economique et Social des régions : les présidents du Crédit Agricole, de la FDSEA, de la Chambre d'Agriculture et de la Mutualité Sociale sont des grands notables qui savent se faire entendre.

(6) Isabelle Boussard, « Le comportement électoral des agriculteurs français, *Economie Rurale*, n° 149.

(7) Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976. Voir aussi : F. Dupuy et J.C. Thoenig, *Sociologie de l'administration française*, Paris, Armand Colin, 1983, coll. U.

Pour une révision de la politique agricole et rurale

Dès 1965, il était raisonnable de penser qu'il n'y avait plus grand avantage économique ni social à poursuivre la politique de concentration des exploitations et de diminution de la main-d'œuvre agricole. Cette position n'était défendue que par le MODEF, avocat qui la discréditait puisqu'elle était, disait-on, pur électoralisme.

L'homme qui incarne le mieux la révision de la politique agricole qu'il aurait fallu faire en 1965 est sans nul doute René Dumont. Conseiller de Jean Monnet pour la modernisation agricole dans les deux premiers plans, il était allé aux Etats-Unis et en avait rapporté un livre sur « les leçons de l'agriculture américaine », et se fit dans les années cinquante l'ardent propagandiste de la révolution fourragère. Déçu du peu de retentissement de ses idées, il se mit à parcourir le Tiers Monde déclarant que l'Afrique était mal partie en donnant des conseils à tous les chefs d'Etat, y compris Fidel Castro, qui ne les suivaient pas. Revenu en France, il se fit le prophète des écologistes jusqu'à être candidat à la présidence de la République pour témoigner de ses idées. Certains se sont amusés de cette volte-face. A tort. Il fallait dans un premier temps être productiviste et favorable à l'exode pour assurer la reconversion de l'agriculture et dans un second temps, il fallait tempérer la politique productiviste par une autre et freiner l'exode agricole et surtout rural. Malheureusement, les militants agricoles qui avaient fait la révolution silencieuse de 1950 à 1965, une fois portés à la direction des organisations agricoles, ont cru qu'il fallait persévérer dans la voie qui avait fait leur triomphe au lieu d'écouter le vieil agronome qui leur criait casse-cou. Le livre récent de Michel Debatisse témoigne de cette continuité puisqu'il y prône l'agriculture « commerçante ».

Les montants de l'ensemble du budget de l'agriculture et les aides du FEOGA sont tels que le consommateur paye ce que lui vend le producteur pour deux tiers chez le commerçant et pour un tiers chez le percepteur. Tout se passe comme si un comptable habile voulait maquiller les écritures et imputer au compte Etat ce qui devrait être au compte Agriculture. De ce point de vue, l'agriculture ressemble partiellement à un service public financé par l'Etat et par les clients qui sont tous les Français. La dépense alimentaire des ménages est réduite d'autant, mais globalement, pour les comptes nationaux, l'addition est la même.

Que le progrès social d'une nation se mesure à la baisse de la part de l'alimentation dans le budget des ménages révèle un *a priori* étrange de valoriser la production industrielle aux dépens de la production alimentaire. Il en résulte que 8 ou 9 % de la population active produit 4 ou 5 % du PIB, or les agriculteurs ne sont pas moins productifs que les autres travailleurs. Il est donc normal que, par un autre canal, on compense en partie ce déséquilibre qui est purement comptable. Le coût des produits agricoles est ce qu'il est et les aides à l'agriculture ne sont pas un privilège mais simplement un moyen détourné de payer ce coût. En bonne logique, il faudrait augmenter de moitié le prix de l'alimentation.

La politique menée depuis trente ans a favorisé un exode agricole rapide qui était utile en période d'expansion très forte. Dans les années

soixante, des économistes ont essayé de calculer le coût et les avantages de l'exode agricole pour savoir s'il y avait intérêt du point de vue de l'économie nationale à l'accélérer ou à le freiner. Dès la formulation du problème, les auteurs annoncent fort honnêtement qu'ils ne peuvent faire la balance des avantages et des coûts non-marchands : le coût social devient pour eux une sorte de *pretium doloris* qui ne peut être pris en compte. Malgré cela certains économistes affirment, toujours avec une conviction inébranlable, qu'il faut diminuer le nombre des agriculteurs, encore récemment R.D. Bergmann dans *Le Monde*, conviction qui était en gros justifiée en période de plein emploi et de croissance forte, mais qui paraît déraisonnable en 1983.

L'action de l'Etat s'est faite à travers deux séries de mesures parallèles et contradictoires ; d'une part, les mesures « économiques » ont visé à équiper, organiser, rentabiliser la production agricole et la commercialisation alimentaire ; d'autre part, des mesures « électoralistes » sont venues à l'aide du petit exploitant chaque fois que son mécontentement risquait de se traduire en votes défavorables. Le remplacement d'Edgar Pisani par Edgar Faure en 1965 après le ballottage des élections présidentielles marque le passage d'une politique à l'autre, celui d'Edith Cresson par Michel Rocard est-il un mouvement inverse ? Après un ministre qui plaît aux uns, vient un ministre qui plaît aux autres. La juxtaposition de ces politiques agricoles a assuré sans trop de heurts politiques la profonde mutation de l'agriculture. Les seuls qui n'ont pas été aidés sont les agriculteurs qui ont, les premiers, quitté leur ferme pour aller s'embaucher en ville. Ils ont vendu leurs terres et leurs maisons à une époque où les prix étaient encore bas et n'ont pas bénéficié de la spéculation foncière des années soixante qui a entraîné une hausse rapide du prix des terres, ni de la mode des résidences secondaires qui ont donné une valeur inattendue à la moindre grange susceptible de se transformer en ferme. Les agriculteurs restés sur place ont racheté terres et maisons des voisins émigrés en ville et ont été les grands bénéficiaires de l'exode.

Aujourd'hui, les conditions et les exigences de la politique agricole ont complètement changées. Pour l'heure, l'industrie accomplit une trop lente reconversion vers des productions et des façons de produire qui réclament de moins en moins de main-d'œuvre juste au moment où les classes nombreuses nées après la guerre arrivent à l'âge de travailler et où les femmes de leur côté veulent un emploi. L'exigence première de l'économie n'est donc plus de trouver de la main-d'œuvre pour l'industrie mais au contraire de trouver du travail pour tout le monde. La diminution de la durée du travail, hebdomadaire, annuelle et viagère entamée en 1965 va s'accroître et les activités non marchandes vont continuer à se développer.

L'importance accordée de l'environnement et la diversification des formes d'exploitation agricole doivent conduire à une diversification de la politique agricole. Il faut délibérément renoncer à l'ambition de transformer tous les exploitants agricoles en producteurs « rentables » à plein temps et rejeter comme une monstruosité l'idée d'une carte professionnelle d'agriculteur qui réserverait à ses seuls détenteurs le bénéfice des aides publiques et le droit de vendre ses produits, projet caressé par

quelques dirigeants professionnels qui veulent enrégimenter leurs troupes. Le passé a montré qu'on pouvait poursuivre deux politiques simultanées et même trois si l'on tient compte des mesures particulières pour les régions de montagne, les zones sensibles, les parcs et la forêt en général.

D'un côté, il faut poursuivre une politique économique visant à améliorer la rentabilité des productions de masse pour arriver à en abaisser le prix. Les céréales, les betteraves, le lait, le vin, les fruits et les légumes courants peuvent encore être cultivés de manière plus productive. Les producteurs sont capables de soutenir la concurrence internationale sauf lorsqu'elle est déloyale et que le marché est dominé par un producteur qui pratique le dumping, alors des aides sont nécessaires. Toutefois, vouloir exporter à tous prix (au sens propre) et parler en même temps de pétrole vert est dérisoire si ces exportations coûtent trop cher au contribuable.

On doit d'autre part inventer une politique faite de mesures nombreuses et particularisées pour favoriser les productions de qualité de type artisanal qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre. Comme chez les paysans d'autrefois, le travail n'y est pas comptabilisé et n'est pas un véritable coût, il est en abondance ; par contre, les débouchés sont difficiles à atteindre pour le producteur. Le vigneron qui décide de quitter la coopérative pour fabriquer son vin maîtrise sa technique ; en revanche, il aura le plus grand mal à le vendre s'il n'a pas une clientèle plus ou moins captive de restaurants et de comités d'entreprises. Il faut donc multiplier les coopératives de vente directe, les publicités collectives par produit, par région, aider la vente par correspondance et la vente directe. A mesure qu'elle se développe, notre société devient de plus en plus une structure de réseaux enchevêtrés et non des territoires bordés de frontières ou des catégories différenciées par des seuils : les grands commerçants le savent et adaptent de plus en plus finement leurs produits à différents types de clientèle. La variété inhérente à la production agricole artisanale, qui était un grave défaut jusqu'ici, peut devenir une chance si elle est convenablement traitée et branchée sur des réseaux sociaux de différents ordres.

Une telle politique se heurtera évidemment au mauvais vouloir des syndicats agricoles et ouvriers qui enrégimentent plus facilement leur monde quand les uns sont agriculteurs à plein temps et les autres salariés réguliers. La Sécurité Sociale et la Direction des Impôts devront quant à elles inventer de nouvelles méthodes de prélèvement. Il faudrait que, mises en mouvement par une volonté politique, les institutions agricoles changent leur doctrine, que le ministère de l'Agriculture devienne un grand ministère de la Nature et que les Igrafs se fassent les conseillers des collectivités rurales et non seulement des agriculteurs. Le Crédit Agricole est toujours gouverné par des dirigeants agricoles alors que moins du quart des déposants sont des agriculteurs. Si l'on change sa dénomination en Crédit Rural et si le pouvoir y est réparti entre les différentes catégories d'usagers, comme il est normal dans une institution mutualiste, tous ses agents se mobiliseront facilement sur un objectif qui est déjà en grande partie le leur.

Dans l'après-guerre, ce sont les jeunes agriculteurs qui ont été les moteurs de tous les changements spectaculaires et imprévisibles dont

nous avons été les témoins. Trente ans après, ils peuvent être satisfaits de leur œuvre de révolution silencieuse : le problème agricole relève maintenant de la gestion économique quotidienne. Aujourd'hui, c'est pour sauver et faire fructifier le patrimoine naturel et culturel que les militants se mobilisent. Ils sont les dirigeants de cette nouvelle classe moyenne rurale qui prend un rôle de plus en plus décisif dans l'équilibre social du pays. Et puisque leurs représentants sont entrés en masse au Parlement en 1981, on peut espérer, forts de leur expérience de pédagogues et d'animateurs sociaux, qu'ils sauront être les propagandistes d'un développement rural à la fois économique et culturel fondé sur des activités multiples où des productions agricoles artisanales auront un rôle essentiel. Rien ne pourra se faire sans la conjonction de l'imagination et de la volonté politique.